

PROJET DE DECLARATION

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 16 du Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) et des dispositions pertinentes du Protocole d'Accord (MoU) de coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité de janvier 2008, la 2^{ème} réunion des chefs exécutifs de la Commission de l'UA et des Communautés économiques régionales (CER)/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (MR) a eu lieu à Akosombo, au Ghana, les 10 et 11 décembre 2009. La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a abrité cette réunion.

2. En plus du Président de la Commission de l'UA, M. Jean Ping, et du Président de la Commission de la CEDEAO, le Dr. Mohamed Ibn Chambas, qui ont co-présidé la réunion, les responsables suivants étaient présents: le Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité; les Secrétaires généraux/Secrétaires exécutifs de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) et de la Capacité régionale pour l'Afrique du Nord (NARC); les Secrétaires généraux/Secrétaires exécutifs adjoints de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA); le Directeur du Mécanisme de coordination de la Brigade régionale en attente de l'Afrique orientale (EASBRICOM); et les représentants des Secrétaires généraux/Secrétaires exécutifs de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

3. La réunion a examiné l'état de la mise en œuvre du Protocole d'Accord de coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité, la mise en place opérationnelle de l'Architecture continentale de paix et de sécurité (APSA), la coopération en vue de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique, et d'autres questions y afférentes.

1. Sur l'état de la mise en œuvre du Protocole d'Accord de coopération dans le domaine de la paix et la sécurité :

4. La réunion s'est félicitée des progrès accomplis jusqu'ici dans la mise en œuvre du Protocole d'Accord, en particulier le renforcement de la coopération entre l'UA et les CER/MR pour la promotion de la paix et de la sécurité, comme en témoignent les mesures prises en commun pour la mise en place opérationnelle de l'APSA, la mise en œuvre du Programme frontière de l'UA, l'élaboration d'une Stratégie continentale sur les armes légères et de petit calibre, ainsi que les efforts de coopération dans la prévention et le règlement des conflits. La réunion s'est également félicitée de la mise en place de Bureaux de Liaison des CER/MR auprès de l'UA, et, à cet égard, a noté avec satisfaction le déploiement par six CER de fonctionnaires de liaison auprès de l'UA.

5. La réunion a insisté sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à approfondir la coopération dans tous les domaines couverts par le Protocole d'Accord, y compris le renforcement de la coopération et de la coordination pour la prévention et le règlement des conflits, ainsi que la reconstruction post-conflit et la consolidation de la paix. La réunion a exhorté les CER/MR qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place rapidement des Bureaux de Liaison auprès de l'UA, et s'est félicitée des mesures prises par la Commission de l'UA pour accélérer l'établissement de ses Bureaux de Liaison auprès des CER/MR. La réunion a également mis l'accent sur la nécessité d'appliquer pleinement les dispositions du Protocole

d'Accord portant sur l'échange d'informations, notamment la soumission de rapports réguliers par l'UA et les CER/MR sur leurs activités dans le domaine de la paix et de la sécurité et les consultations au niveau des points focaux, y compris l'échange de leurs contacts.

II. Sur l'état de mise en place de l'Architecture continentale de paix et de sécurité:

6. La réunion a été informée de l'évolution de l'APSA. En ce qui concerne la mise en place opérationnelle de la Force africaine en Attente (FAA), la réunion, tout en se félicitant des progrès accomplis aux niveaux continental et régional, a insisté sur la nécessité pour toutes les parties concernées de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les aspects en suspens de la FAA et de s'assurer du bon déroulement de l'exercice « Amani Africa », qui doit avoir lieu en 2010.

7. Sur le système continental d'alerte rapide, la réunion a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans son développement et la coopération étroite qui existe entre l'UA et les Systèmes d'alerte rapide des CER/MR, y compris la convocation de réunions trimestrielles, afin d'assurer une coordination et une collaboration effectives. La réunion en a appelé à l'intensification de ces efforts, en particulier la connectivité entre le Système continental d'alerte rapide et les Systèmes d'alerte des CER, ainsi que le renforcement de la capacité d'analyse aux niveaux continental et régional.

III. Sur le financement des opérations de soutien à la paix conduites par l'Afrique:

8. La réunion a mis l'accent sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à trouver une solution durable au financement des opérations de soutien à la paix conduites par l'Afrique. A cet égard, elle a noté les initiatives en cours aux niveaux régional et international. Il a été convenu que les CER/MR et l'UA travailleront ensemble pour finaliser le rapport sur le financement des opérations de soutien à la paix conduites par l'Afrique, à soumettre à la Conférence de l'Union en juin 2010, dans le cadre du suivi de la Déclaration de Tripoli du 31 août 2009.

IV. Sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique:

9. La réunion a noté les progrès significatifs accomplis dans le règlement des conflits et la consolidation des processus démocratiques sur le continent. Dans le même temps, elle a noté les défis énormes auxquels l'Afrique continue à faire face dans le domaine de la paix et de la sécurité, ainsi que les conséquences politiques, socio-économiques et humanitaires qui en découlent.

10. A cet égard, la réunion a lancé un appel en vue d'un engagement renouvelé en vue de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, ainsi que de la reconstruction post-conflit et de la consolidation de la paix. En particulier, elle a souligné la nécessité pour l'UA et les CER/MR de renforcer leur coopération et leur coordination, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif au CPS et du Protocole d'Accord de coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité, et ce sur la base du Plan d'action adopté par la Session spéciale de l'UA tenue à Tripoli, en Libye, le 31 août 2009, les décisions pertinentes

du CPS de l'UA et des organes similaires des CER/MR et des instruments pertinents adoptés aux niveaux régional et continental.

V. *Sur les changements anticonstitutionnels de Gouvernement en Afrique et les conflits et la violence liés aux élections:*

11. La réunion a exprimé sa profonde préoccupation face à la résurgence des coups d'Etat et d'autres formes de changements anticonstitutionnels de Gouvernement sur le continent, y compris la manipulation des Constitutions et des lois électorales en violation des dispositions constitutionnelles, rappelant, à cet égard, les paragraphes pertinents de la Déclaration de Tripoli.

12. La réunion s'est félicitée des mesures prises pour renforcer les capacités de l'Afrique à faire face au fléau des changements anticonstitutionnels de Gouvernement, dans le cadre du suivi de la décision adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement en février 2009 et sur la base des instruments existants aux niveaux régional et continental. Ces efforts viseront à conférer plus d'efficacité aux réponses aux changements anticonstitutionnels de Gouvernement, ainsi qu'à renforcer la prévention de leur survenance et une coordination et harmonisation plus étroites aux niveaux régional et international, y compris en assurant le strict respect des sanctions prises au niveau continental. La réunion a exhorté les CER/MR de hâter la soumission de leurs contributions au rapport et aux recommandations à soumettre à la prochaine session ordinaire de la Conférence de l'Union, qui doit se tenir à Addis Abéba en janvier/février 2010.

13. Dans l'intervalle, la réunion a convenu que l'UA et les CER doivent initier des efforts conjoints pour faciliter la ratification de la Charte africaine de janvier 2007 sur la démocratie, les élections et la gouvernance, notant que l'entrée en vigueur rapide et la mise en œuvre de cet instrument aideront durablement l'Afrique à faire face au mieux au fléau des changements anticonstitutionnels de Gouvernement.

14. La réunion a également eu un échange de vues sur les conflits et la violence liés aux élections. Elle s'est félicitée de l'approbation du rapport du Groupe des Sages sur cette question par le Sommet de l'UA tenu en juillet 2009, à Syrte. L'UA et les CER ont convenu d'entreprendre des activités conjointes de suivi des recommandations du rapport, y compris l'organisation d'ateliers de sensibilisation dans le courant de l'année 2010.

VI. *Sur l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique:*

15. La réunion a souligné la nécessité pour l'UA et les CER/MR de travailler étroitement ensemble pour mettre en œuvre des activités devant marquer 2010 comme l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, conformément à la Déclaration de Tripoli du 31 août 2009. A cet égard, la réunion s'est félicitée de la conférence internationale que la CEDEAO envisage d'organiser sur le thème *Deux décennies de processus de paix en Afrique de l'Ouest*, en mars 2010.

VII. Sur le soutien de l'Union européenne à la mise en place opérationnelle de l'Architecture continentale de paix et de sécurité:

16. La réunion a procédé à un échange de vues avec l'Union européenne (UE) sur le soutien de l'UE à la mise en place opérationnelle de l'APSA, conformément au Partenariat pour la paix et la sécurité de la Stratégie conjointe de Lisbonne de décembre 2007 et de son Plan d'action. Elle s'est félicitée des conclusions adoptées à la fin de cette interaction.

VIII. Suivi et mise en œuvre:

17. La réunion a demandé à la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER/MR, d'élaborer un programme détaillé identifiant les activités à mener au cours de l'année 2010, afin de faciliter le suivi et la mise en œuvre du Protocole d'Accord. Elle a également convenu de mettre ce programme à jour sur une base trimestrielle.

IX. Remerciements:

18. La réunion a exprimé sa profonde gratitude à la Commission de la CEDEAO et à son Président pour leur accueil. Elle a également remercié le Gouvernement du Ghana pour son hospitalité et son soutien.

Akosombo, le 11 décembre 2009